

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions et de les faire payer sans restitution au cas de retard.
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiés doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Février 1877.

Chronique générale.

LA SITUATION PARLEMENTAIRE EN FRANCE.

Nous croyons intéressantes, à titre de renseignement, les appréciations ci-après, adressées au *Journal de Genève* par son correspondant parisien, M. L. . . . :

« Désagréable ou non, la situation est celle-ci : la Chambre compte au maximum 500 votants, chiffre rond ; la majorité républicaine 350 ; M. Gambetta paraît avoir avec lui 450 membres qui, avec les 450 droitiers, peuvent, à un moment donné, mettre le ministère en bas.

« On ne le fera pas, dit-on, on se souviendra que ce serait mettre la République en jeu ; on veut seulement faire sentir le caveau au président du conseil. Sans compter que c'est déjà un singulier gouvernement que celui qu'on traite ainsi, allez prêcher cette exacte mesure à des gens comme les vainqueurs de jeudi, à des radicaux qui raillent ceux qui voulaient les retenir, et qui répondent à tout : Eh bien ! vous voyez bien qu'il ne s'agit que de vouloir !

« Nous avons déjà tant vu de situations graves qui se sont dénouées avec plus de bonheur que d'adresse, qu'il n'est pas permis d'assurer qu'on ne se tirera pas de celle-ci ; mais enfin, vous pouvez juger, on n'a pas besoin d'être sur les lieux, ce sont des chiffres. La coalition d'hier peut recommencer demain. Pour qu'elle ne recommence pas, il faut la sagesse, je dirai plus, la modestie de gens qui ont pour la plupart un orgueil de bonzes.

On lit dans la correspondance Saint-Chéron :

« Quand M. Jules Simon, malgré les crieries de la presse radicale, a refusé de révoquer le comte du Domaine, comme maire d'Avignon, les journaux officieux faisaient valoir la ferme volonté du président du conseil de s'abstenir de toute pression électorale. Les actes odieux qui viennent de se produire dans le département de Vaucluse et qui nous ont été révélés par le courageux organe dans ce département, l'*Union de Vaucluse*, ces actes prouvent que la modération de M. Jules Simon n'est qu'une insigne hypocrisie.

« Du reste, nous n'avons pas besoin des énergiques protestations publiées par les comités conservateurs du Vaucluse pour savoir ce qu'il faut penser du respect de la liberté électorale par les républicains quand ils ont escamoté le pouvoir. Nous les avons déjà vus à l'œuvre en 1870, et les enquêtes parlementaires ont fait passer à la postérité les scandaleux abus électoraux commis par les mêmes hommes redevenus nos maîtres.

« En présence de ces procédés des agents de la République, le comte du Domaine a préféré se retirer de la lutte, plutôt que d'accepter un combat à armes aussi inégales. Ce désistement du candidat conservateur du Vaucluse et les deux invalidations de l'élection du comte de Man constatent qu'il ne faut attendre de la majorité républicaine

et radicale et de son gouvernement ni liberté, ni justice.

« Ce n'est pas une raison pour nous décourager ; et c'en est une, au contraire, pour multiplier nos protestations dans la presse et dans les Chambres, et redoubler d'action persévérante et énergique pour résister à tous les attentats qui se préparent contre tous les intérêts conservateurs et religieux. »

M. Henri Rochefort met M. Gambetta en demeure, comme président de la commission du budget, de prouver ses sympathies en faveur de l'amnistie, en rayant du budget les 9 millions de dépenses pour l'entretien des communards dans la Nouvelle-Calédonie.

La commission de comptabilité de la Chambre s'est occupée de la question des abonnements de chemins de fer pour les députés et les sénateurs et a examiné les diverses propositions.

Les uns auraient voulu que les députés et les sénateurs pussent voyager sur toutes les lignes avec quart de place, comme les militaires.

Cette proposition a été écartée. On a voulu s'entendre avec la Compagnie de l'Ouest seule pour l'abonnement de Paris à Versailles, mais la Compagnie demande une somme de 95,000 fr.

Comme un certain nombre de députés et de sénateurs résident à Versailles, il paraît difficile de consentir à un projet d'abonnement pour tous.

On croit aujourd'hui, dans le monde politique, que si M. le président du conseil réussit à raffermir l'union du centre gauche et de la gauche, le succès de M. Gambetta pourrait être de courte durée.

La droite du Sénat s'est réunie pour se concerter au sujet d'une interpellation qui doit être faite au gouvernement sur les agissements électoraux du préfet de Vaucluse.

La commission des chemins de fer d'intérêt local s'est ainsi constituée :

Président, M. Krantz ; vice-président, M. Daru ; secrétaire, M. le général d'Andigné.

Le bureau du Sénat a repoussé à l'unanimité la demande de poursuites faites par M. Martel, contre le *Republicain du Finistère*, prévenu d'outrages envers le Sénat.

La commission relative à l'organisation des tribunaux s'est ajournée à quelques jours pour nommer son bureau.

La *Correspondance universelle* croit pouvoir donner comme certaine la nouvelle qu'il y a entente entre la commission du budget, son président, les bureaux des deux Chambres et le gouvernement, afin que le budget de 1878 soit voté assez tôt pour qu'une session extraordinaire devienne inutile.

La ville de Rouen va contracter un emprunt de 45 millions. La plus grande partie de cette somme doit être affectée à de grands travaux d'assainissement et d'embellissement.

LES SOUS-OFFICIERS.

Le *Bulletin de la Réunion des officiers* nous fournissait récemment ample matière à traiter sur la question de l'amélioration du sort de ses officiers. Nous trouvons dans le *Journal des sciences militaires* un nouveau travail sur ce point et beaucoup plus complet et plus pratique surtout à notre avis. L'auteur en est le colonel Prudhomme, du 21^e de ligne.

C'est d'abord une organisation toute faite qui, sans plus ample réglementation, pourrait être appliquée du jour au lendemain. C'est aussi une importante innovation ; elle a une importance qui ne saurait échapper à personne, puisqu'il s'agit d'une dépense de 7 millions environ, qu'il faudrait regagner en faisant, ainsi que le conseille l'auteur, des économies égales sur certaines inutilités du budget de la guerre.

De quoi s'agit-il en somme ? De retenir sous les drapeaux une partie des sous-officiers.

Il n'y a pas moins de huit points à modifier et dont l'auteur a cru trouver la solution. Voici l'économie de ce projet :

Premier point. Octroi au sous-officier d'un rôle et d'une tenue plus également intermédiaires.

Deuxième point. Amélioration sensible du logement et du mobilier.

Sur le troisième point, relatif à la solde, le colonel Prudhomme voudrait que la solde des sous-officiers fût augmentée notablement parce que, dans les conditions actuelles, après le décompte des versements opérés à la cantine, à l'ordinaire, aux maîtres tailleur et bottier, après déduction des frais de blanchissage et d'entretien, il reste au sergent de l'infanterie française, comme argent de poche . . . 0.43 cent. par jour, le double à peine du sou de poche des hommes. Comme ces questions de solde ne peuvent se traiter que par des tarifs, voici celui qui est proposé par l'auteur pour les sous-officiers des troupes à pied :

Adjutants ou assimilés . . .	3.80 par jour.
Chef armurier de 2 ^e classe	2.45 —
Sergents-majors	4.85 —
Sergents et sergents-fourriers	4.20 —

avec les vivres de campagne ou avec la viande en station, en marche ou en détachement.

Le point qui forme la quatrième proposition de l'auteur est relatif à l'admission à la jouissance de hautes payes progressives, après rengagements successifs.

Cinquième point. Octroi assuré aux sous-officiers d'emplois civils ou militaires convenables et convenablement rémunérés après neuf ans au moins de service actif, dont au moins quatre ans de grade.

Sixième point. Paiement de primes de libération progressive après 9, 14 et 20 ans de service actif. Le montant des primes proposées est de :

4,000 fr. après 9 ans ;
4,200 fr. après 14 ans ;
4,500 fr. après 20 ans.

Septième point. Admission à la jouissance de pensions de retraite proportionnelles, après neuf ans de service actif, et d'une satisfaisante retraite définitive après 20 ans.

Enfin le huitième et dernier point du projet du colonel Prudhomme est relatif au vote d'une loi sur l'état des sous-officiers, analogue à celle de l'état des officiers.

Le grade serait conféré par le général commandant le corps d'armée, par délégation du ministre de la guerre.

En résumé, le projet présenté par M. le colonel Prudhomme présente l'avantage de grouper les diverses propositions émises des côtés divers en une combinaison non-seulement ingénieuse, mais de nature peut-être à constituer, en raison même de la diversité de ses éléments, la solution la plus efficace du problème qui va bientôt occuper nos législateurs.

On nous écrit de Berlin :

« M. de Chaudordy n'a eu aucune altercation avec M. de Werther à la conférence. Ce qu'on a raconté à ce sujet manquait de fondement. Il paraît cependant que M. de Bismark n'est pas satisfait du rôle que cet homme d'Etat a joué à la conférence, et voici pourquoi :

« On aurait dit au chancelier allemand, plusieurs jours avant l'ouverture des débats, que le duc Decazes avait déclaré que la France n'avait pas l'intention de se mettre en évidence à Constantinople, qu'elle s'effacera plutôt.

« Là-dessus, M. de Bismark aurait déclaré à son tour que tel était également le dessein de l'Allemagne, qu'elle aussi se contenterait d'un rôle effacé. Et il jugea inutile de désigner un second plénipotentiaire. M. de Werther devait suffire.

« Mais le comte de Chaudordy parla souvent ; il conduisit certains débats, il prit de l'autorité, tandis que M. de Werther se taisait, fidèle aux instructions qu'il avait reçues. »

L'ÉBOULEMENT GIGANTESQUE DE STEINBRUCK.

Voici quelques détails sur une catastrophe qui vient d'avoir lieu à Steinbruck :

Les montagnes à pic qui entourent Steinbruck sur la ligne de Vienne à Trieste, et qui ne laissent par endroits qu'un étroit passage à la voie, s'élargissent un peu, à cinq minutes du village, par la rive droite de la Save. Plusieurs fabriques ont été établies là, tandis que, par la rive gauche, les ouvriers de ces fabriques s'étaient construits des maisons. Ces maisons, au nombre de huit, sont maintenant ensevelies avec leurs habitants sous une montagne de terre, car on n'estime pas à moins de quatre millions de mètres cubes la partie qui s'est détachée.

On attribue la catastrophe au filtrage des eaux dans les terres depuis des siècles.

C'est samedi, à 4 heures 10 minutes du matin, que l'éboulement a eu lieu. Le train de Vienne à Trieste venait de passer. Peut-être la trépidation qui accompagne toujours un train en marche a-t-elle provoqué le déchirement définitif. Cinq minutes plus tôt, ce train, généralement complet, était lui-même englouti et broyé.

Bien que l'eau de la Save ne soit pas abondante en cet endroit, son lit est entièrement large et profond : il a été comblé jusqu'au bord, et d'un seul coup l'eau s'est élevée à plus de cent pieds.

Sur les quatorze personnes qui habitaient les maisons ensevelies, un jeune homme a été sauvé par un hasard qui tient du prodige.

Il était déjà levé pour aller à son travail lorsque les premiers tiraillements se sont

fait entendre. A peine avait-il mis le pied dehors qu'il se sentit emporté par la terre qui dévalait déjà, précipité dans la Save et presque du même coup rejeté par l'eau bouillonnante sur l'autre rive.

C'est là qu'on l'a trouvé évanoui et meurtri. C'est à force de le questionner que l'on est arrivé à connaître ces détails, mais le pauvre garçon ne vaut guère mieux qu'il était mort. S'il ne succombe pas à ses blessures, il ne recouvrera pas la raison qu'il a perdue en apprenant la triste fin de toute sa famille.

Depuis samedi, plus de 500 ouvriers civils et un régiment d'infanterie caserné à Graz sont occupés au déblaiement. Déjà la voie du chemin de fer est libre, et pendant que des terrassiers fouillent pour découvrir les maisons qu'ils ne retrouveront pas avant une semaine, les militaires s'occupent de creuser un nouveau lit à la Save. Ces malheureux sont dans la boue jusqu'aux jarrets.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une dépêche télégraphique que nous recevons d'Angers nous apprend qu'hier soir la *Petite Mariée* a obtenu un succès complet au Grand-Théâtre.

La mise en scène ne laisse rien à désirer.

C'est de bon augure pour la représentation qui aura lieu lundi à Saumur.

Le concert que la musique des sapeurs-pompiers de notre ville se proposait de donner dimanche prochain est ajourné au 24 février.

D'après les bruits qui courent, cet ajournement serait motivé par l'espoir que l'on a de posséder à cette époque un artiste de mérite, fort estimé des dilettanti saumurois. C'est donc l'occasion de dire : nous ne perdrons rien pour attendre.

Listes électorales.

C'est dimanche 4 février, à minuit, qu'expire dans toute la France le délai légal pour la révision des Listes électorales, politique et municipale.

Ces deux listes sont tenues dans toutes les mairies à la disposition de tous les électeurs ; et c'est pour chacun un véritable devoir d'aller vérifier si son nom se trouve bien inscrit sur les deux listes.

Tout jeune homme ayant actuellement 24 ans ou les atteignant avant le 31 mars a le droit de se faire inscrire.

INAUGURATION

DU CHEMIN DE FER D'ANGERS A MONTREUIL-BELLAY.

Mercredi, par un fort beau temps pour la saison, a eu lieu l'inauguration solennelle de la nouvelle voie ferrée d'Angers à Montreuil-Bellay.

A midi, suivant l'heure portée sur les cartes d'invitation, M. le préfet et M. le secrétaire général, M. le général, MM. Achille Joubert et L. Le Guay, sénateurs, M. Th. de Soland, député, MM. Richou, Oriolle, Max Richard, Grimoux, Grignon, Gigot, conseillers généraux, M. Lacour-Trotier, délégué de M. le maire d'Angers, M. Blavier, ingénieur et ancien maire d'Angers, M. Blain, conseiller d'arrondissement, et une soixantaine d'autres invités se trouvaient réunis sur le quai de la nouvelle gare de la Maître-Ecole. — En face chauffait le train d'inauguration ; sur le pont de la Maître-Ecole et aux alentours, cinq ou six cents personnes stationnaient pour être témoins de la solennité. M. de Contades, président de la Compagnie, et M. de Gisors, chef de l'exploitation, donnaient les derniers ordres et veillaient aux derniers préparatifs.

Monseigneur, la crosse à la main et la mitre en tête, assisté de MM. Chesneau et Pessard, sortit de la gare et s'avança en face du train. Là, monseigneur Freppel prononça un magnifique discours que nous reproduirons demain, puis il bénit solennellement la nouvelle ligne.

Après cette cérémonie vraiment imposante, chacun s'installa en wagon et le train s'ébranla.

A la gare de la Pyramide-Trélazé, la musique municipale, sous la direction de M. Cohu, donna une aubade aux voyageurs. Aux Ponts-de-Cé, le train fit halte et l'on

descendit pour admirer le superbe pont tubulaire, mesurant 565 mètres de longueur, si hardiment jeté sur la Loire.

Aux différents gares : Juigné, Quincé-Brissac, Thouarcé, Jouannet, Martigné-Briand, Saint-Georges-Châtelais, le train s'arrêta ; plusieurs maires prirent place avec les voyageurs angevins et M. le préfet adressa quelques paroles à MM. les conseillers municipaux réunis au passage du train.

A Doué-la-Fontaine, les autorités, les enfants des écoles et une foule nombreuse attendaient les voyageurs. Après un échange mutuel de politesses, le train repartit pour Baugé-les-Verchers, Le Vaudeluy et enfin Montreuil-Bellay. Le voyage avait duré 2 heures 20.

Après un punch très-confortable, servi à la gare de Montreuil par M. et M^{me} Paput-Lebeau d'Angers, sous une tente élégante, le signal du retour fut donné ; et à 6 heures 1/2 les invités de la Compagnie des chemins de fer de Maine-et-Loire et Nantes rentrèrent à Angers, ayant fait une charmante excursion, au milieu d'une contrée accidentée et pittoresque, à laquelle la nouvelle ligne va donner une nouvelle vie, et qui sera cet été le rendez-vous de tous les Angevins amateurs de jolies promenades.

(J. de Maine-et-Loire.)

Le *Journal du Mans* nous donne des nouvelles des lignes de fer de la Sarthe :

« Les travaux de terrassements et d'ouvrages d'art, pour la construction du chemin de fer entre Château-du-Loir et Pont-de-Braye et entre Pont-de-Braye et Saint-Calais, viennent d'être adjugés par la Compagnie d'Orléans.

« L'exécution de ces travaux doit avoir lieu dans le délai d'une année. La longueur du chemin de fer à construire étant de 45 kilomètres, il faudra marcher vite pour que les entrepreneurs puissent arriver dans les délais rigoureusement prescrits par les devis de la Compagnie.

« Malgré tous les mauvais temps, les travaux des deux lignes de La Flèche à Sablé et de La Flèche à la Suze avancent rapidement. Déjà les locomotives circulent sur la voie définitive jusqu'au delà de Verron, et bientôt les habitants de Malicorne les verront traverser leur localité.

« Le grand et beau viaduc de Sablé est entièrement terminé ; les locomotives passeront dessus dans quelques jours. Nous avons la certitude d'avoir l'ouverture de ces lignes cette année.

« Ce sera pour nous un excellent résultat, puisque, d'après les conventions passées entre le département de la Sarthe et la Compagnie d'Orléans, l'achèvement de ces deux lignes ne devait avoir lieu, pour la ligne de La Flèche à Sablé, qu'en mai 1878, et pour la ligne de La Flèche à la Suze qu'en mai 1879.

« Nous n'avons rien de nouveau à signaler pour les lignes de La Flèche à Angers et de La Flèche à Saumur. Les études faites par l'Etat continuent ; nous renseignerons nos lecteurs aussitôt qu'une solution quelconque aura été prise ; espérons qu'elle ne se fera pas attendre trop longtemps. »

Le *Patriote* d'Angers et le *Courrier de Saumur* ont donné la publicité à une lettre de M. Aubelle contre un acte administratif de M. Ch. de Caqueray, maire de Montreuil-Bellay. M. de Caqueray n'ayant pas obtenu du *Patriote* l'insertion intégrale de sa réplique à M. Aubelle, nous en demandons l'insertion. Nous nous rendons à son désir ; mais, par esprit d'impartialité, nous ferons précéder sa lettre de celle de M. Aubelle.

Voici le texte de cette attaque :

« Montreuil-Bellay, 19 janvier 1877.

« Monsieur le rédacteur,

« Je crois devoir vous faire part sans plus de commentaires de ce qui se passe à Montreuil-Bellay.

« Désirant prendre communication des tableaux de rectification des listes électorales, je me suis à cet effet présenté le 17 de ce mois à trois heures du soir au secrétariat de la mairie, où je n'ai trouvé ni tableaux de rectification, ni listes électorales sur la table où ces documents doivent être déposés. M. le secrétaire était absent.

« Le lendemain 18, j'écrivis à M. le vicomte Charles de Caqueray, maire de Montreuil, pour le prévenir de ma démarche infructueuse du 17, et lui demander l'heure à laquelle je pourrais dans la journée pren-

dre connaissance des tableaux en question.

« M. le maire m'ayant répondu qu'il partait pour Saumur, mais qu'il donnait l'ordre à son secrétaire de tenir immédiatement les listes électorales à ma disposition, je dus m'adresser à ce dernier pour lui demander son heure.

« M. le secrétaire Bourdilleau n'ayant pas cru devoir répondre par écrit à la lettre que j'avais eu l'honneur de lui adresser, j'insistai dans une seconde lettre pour faire comprendre à M. le secrétaire que je me croyais en droit de compter sur autre chose qu'un refus transmis verbalement à mon domicile.

« M. Bourdilleau, qui est également clerc de notaire, se trouvait en ce moment chez M^e Galbrun, son patron, adjoint de notre commune, près duquel il me semblait pouvoir mieux s'inspirer.

« Un nouveau refus m'ayant été opposé dans la même forme, je ne pus que le transmettre à plusieurs électeurs qui voulaient comme moi user du droit que leur accorde la loi.

« Nous employâmes donc le dernier moyen qui fut à notre disposition, en faisant sommer par huissier M. le secrétaire d'avoir à nous donner immédiatement communication des tableaux de rectification des listes électorales de notre commune. M. Bourdilleau était encore chez M^e Galbrun, notaire et adjoint, lorsque l'huissier se présenta pour remplir sa mission, qui ne devait malheureusement pas avoir plus de succès que les démarches qui l'avaient précédée.

« Aujourd'hui, monsieur le rédacteur, tout se trouve expliqué.

« J'apprends en effet que M^e Hacault, notaire, délégué du conseil municipal, et M. Charrier (ancien maire sous l'Empire), délégué de M. le préfet pour procéder à la révision de nos listes électorales, n'ont été convoqués à cet effet que pour aujourd'hui vendredi 19 à une heure du soir par M. de Caqueray, maire actuel de Montreuil.

« Je regrette vivement que M. le maire, au lieu d'ordonner hier 18 à son secrétaire de communiquer les tableaux que je lui demandais, ait oublié ce point aussi simple qu'essentiel, à savoir que ces tableaux n'existaient pas.

« Un peu plus de mémoire de sa part eût épargné à sept de mes concitoyens et à moi l'obligation coûteuse de faire appel à l'huissier pour réclamer notre droit, et la dure nécessité qui nous fut imposée de rappeler à M. le maire de Montreuil que le décret du 2 janvier 1852 et les lois des 7 juillet 1874 et 30 novembre 1875 méritent l'observance la plus scrupuleuse des magistrats municipaux.

« Maintenant, le 14 janvier (date légale) étant passé, je demande quand et par qui pourra se faire la révision de nos listes.

« Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments très-distingués.

« AUBELLE. »

M. de Caqueray, en nous adressant sa réponse à M. Aubelle, nous écrit :

« 1^{er} février 1877.

« Monsieur le Rédacteur,

« Permettez que j'aie recours à l'*Echo Saumurois* pour rétablir, dans la lettre que j'ai adressée au journal le *Patriote* d'Angers, les phrases qu'il a cru devoir y supprimer.

« Ces lacunes, indiquées par des lignes pointées, sont mal justifiées par le motif qu'il allègue. Il oublie que ma réponse ne s'adresse qu'accidentellement à lui, et qu'elle vise surtout M. Aubelle qui avait signé sa propre lettre dans le numéro des 22-23 du *Patriote*.

« Or, n'ai-je pas le droit de répliquer à celui qui se dit si jaloux de la légalité : « Vous, lorsque vous avez eu l'administration entre les mains, vous avez commis aussi des illégalités, même de plus graves », puis citer un fait à l'appui de ma riposte ?

« Le *Patriote* est donc fort mal venu en prétendant qu'elle n'avait nul trait à la question sur laquelle j'avais été pris à partie ; et je crois certain, quoi qu'il en dise, que la loi n'autorise pas de tels refus.

Mais les écarts de légalité et la manière d'administrer de M. Aubelle ne sont, après tout, qu'une question de chronique locale. Je ne verrais donc pas pourquoi maintenir à Angers ce qui n'y intéresse guère. Les hommes de 1870 sont connus partout, et je veux saisir cette occasion de le reconnaître. Mais, en toute loyauté, je dois dire que

M. Hacault m'a affirmé qu'il n'avait subi aucune influence en m'écrivant la lettre que je trouvai le 19 janvier sur le bureau de la mairie, et que cette lettre était de sa plus entière spontanéité. J'abandonne donc les apparences des faits pour me rattacher uniquement à la parole de l'honorable M. Hacault.

« Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments affectueux.

« CH. DE CAQUERAY,

« Maire de Montreuil-Bellay. »

Voici en quels termes M. de Caqueray répond à M. Aubelle :

« La Salle, 24 janvier 1877.

« Monsieur le rédacteur,

« Puisque vous avez donné la publicité de votre journal à la plainte que M. Aubelle porte contre moi, je viens vous demander, et au besoin vous requérir, de donner la même publicité à ma réponse dans votre plus prochain numéro, sans nuls retranchements. Je ne vous demande pas l'effort, qui serait pourtant fort juste, de faire vendre le numéro du *Patriote* qui la contiendra par le crier délégué qui s'en acquittait si bien hier, en vendant dans les rues de Montreuil votre numéro du 22-23 janvier, au cri de : « Le *Patriote* ! la grande affaire de Montreuil ! »

« On dirait vraiment que c'est sans exemples que le délai du 15 janvier pour dresser les additions et retranchements aux listes électorales soit quelquefois modifié en pratique. Or, la loi a justement prévu le cas où ces délais n'auraient pas été scrupuleusement observés ; et, comme il y avait plainte, je n'ai pas attendu l'avis de M. Aubelle pour exposer la situation à M. le préfet et lui demander de statuer sur le cas dont il s'agissait.

« Ce qui est exact, c'est qu'une obsession d'affaires et un déplacement précisément le 15 janvier m'ont empêché d'être libre de moi avant le 19, jour auquel la commission électorale, c'est très-vrai, a seulement été convoquée, mais à la date de plusieurs jours avant le 15.

« Le 19 donc, à l'heure de la réunion, je trouvai à la mairie une lettre de M. Hacault, délégué du conseil municipal, par laquelle, pour raison d'affaires et de déplacement, il s'excusait de ne pouvoir assister à la réunion, et dans laquelle, ensuite, par une susceptibilité de légalité plus ou moins spontanée, il déclarait la réunion inutile, puisque le délai du 15 était passé.

« Si cette susceptibilité avait été spontanée, M. Hacault aurait fondé ses motifs d'absence sur ce sentiment, il aurait laissé à son absence le caractère intentionnel, il n'aurait pas eu besoin d'alléguer des raisons d'affaires.

« Il fut à l'instant évident pour moi que l'absence du délégué du conseil municipal était la conséquence des agissements de M. Aubelle, la veille, vis-à-vis de moi et du secrétaire de la mairie.

« Quant à ce certain nombre d'électeurs qui ont signé avec M. Aubelle la sommation d'huissier qui a été faite à M. Bourdilleau, il faut dire que pas un seul n'a demandé en réalité la communication des listes électorales ; ce sont des signataires pour le besoin de la cause, pour le plus grand effet moral de la sommation.

« On dirait vraiment qu'il est aussi difficile à Montreuil de découvrir les additions et retranchements à faire aux listes électorales que cela peut l'être dans une ville très-populeuse.

« Il n'en est pas ainsi ; et fort de ma loyauté de maire et d'électeur, je n'aurais pas cru que le petit délai quasi-forcé pour moi pût froisser personne, l'autant plus que le membre de la commission serait cette convocation tardive depuis la session précédente et qu'il ne s'en était pas plaint encore.

« Du reste, réduits à deux, M. Charrier, délégué de M. le préfet, et moi-même, nous avons formé les listes sur le travail très-peu compliqué, accompli depuis déjà, y faisant quelques modifications plus consciencieuses. Nous avons date du 15 janvier imprimée, mules, pour y substituer, avec la sincérité, celle du 19 à nos opérations ont aussitôt été publiées au secrétaire de la mairie avec annulations y seraient reçues jours.

« Je remplissais en même temps que j'avais de rendre compte de

Refusez les contrefaçons.

N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique **Revalescière Du Barry**, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérangement rhumatisme, goutte, fièvre, grippe,

rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castles-tuart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Brehan, lord Stuart de Decies, pair d'Angle-terre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 79,721.
M^{me} Couvet-Pizzala, passage Pommeraye, 5, 7, 9, à Nantes, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements.

Cure N° 78,364.

M. et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a rajeuni. Je préche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant au plus épuisé. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégage des germes et de tout

irritant, il est plus agréable, plus digeste et plus nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la bouche, s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMON, rue de la Gare; Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. Besson, successeur de M. Texier; M. NORMANDINE, rue de la Gare; Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et chez les bons pharmaciens et épiciers. — BARRY et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Cassini, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 15 janvier 1871

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — — — soir.	10 h. 30 m. matin.	4 — — — soir.
7 — 40 — —	— — — —	11 — 49 — —	— — — —

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
3 h. 30 m. matin.	10 — 45 — —	9 h. 45 m. matin.	3 — 10 — —
5 — 35 — —	— — — —	11 — 25 — —	— — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} FÉVRIER 1871.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	73	30		Soc. gén. de Crédit industriel et	710			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	675		2 50
4 1/2 % jouiss. septembre.	104	90	40	com. 125 fr. p. j. nov.	163	75		Crédit Mobilier esp. j. juillet.	610	7	50
5 % jouiss. novembre.	106	60		Crédit Mobilier.	490		50	Société autrichienne. j. janv.	485		7 50
Obligations du Trésor, t. payé.	493	75	50	Crédit foncier d'Autriche.	360			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	335			Charentes, 400 fr. p. j. aout.	635			Orléans.	381		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	510		50	Est, jouissance nov.	1049			Paris-Lyon-Méditerranée.	331		
— 1865, 4 %.	519	50		Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	780			Est.	338		
— 1869, 3 %.	390	50		Midi, jouissance juillet.	1275			Nord.	334		
— 1871, 3 %.	374			Nord, jouissance juillet.	1097	50		Ouest.	330	50	
— 1875, 4 %.	496	25		Orléans, jouissance octobre.	700			Midi.	295		
Banque de France, j. juillet.	3515	10		Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1390		10	Deux-Charentes.	240		
Comptoir d'escompte, j. aout.	697	50		Compagnie parisienne du Gaz.	372	50		Vendée.	535		
Crédit agricole, 300 fr. p. j. juill.	330			Société immobilière, j. janv.				Canal de Suez.			
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	399			C. gén. Transatlantique, j. juill.							
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	625										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 25 décembre)

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-voiture.	8 — 43 — —	3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 31 — —
9 — 1 — —	— — — —	9 — 40 — —	— — — —
1 — 36 — —	— — — —	12 — 40 — —	— — — —
4 — 10 — —	— — — —	4 — 44 — —	— — — —
7 — 15 — —	— — — —	10 — 28 — —	— — — —
10 — 37 — —	— — — —		

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

JOLIE PETITE MAISON NEUVE

Située à Saumur, rue projetée de la rue de Bordeaux dans les prés, au couchant, occupée par M^{me} de Lomenie et joignant M. Vinsonneau père, M. Savatier et les prés de M. Archambault.

S'adresser à M. VINSONNEAU fils, négociant, rue d'Orléans, ou à M^e CLOUARD, notaire. (74)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN JARDIN EN PLEIN RAPPORT

Avec arbres fruitiers, rangées de vigne, puits et bassin.

Contenant 33 ares, situé au Gros-Cailou, commune de Saint-Lambert. S'adresser à M. et M^{me} Eugène HARRAULT-DUTERTRE, au Gros-Cailou, ou à M^e CLOUARD. (49)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

De suite, en totalité ou par parties.

GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55.

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés.

S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^e CLOUARD, notaire. (190)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

DEUX APPARTEMENTS AU SECOND.

Rue Royale, 1, et place du Roi-René. S'adresser à M. BÉBIN-MONICET.

FOURS A CHAUX DE VERN

Adjudication le 24 février, à midi.

Etude de M^e LORLOU de BARNY, notaire à Angers.

Massif de TROIS FOURS pouvant produire mille hectolitres par jour. — Calcaire inépuisable. — Matériel complet, marchant à la vapeur. — 9 hectares de superficie.

Mise à prix: 100,000 fr. L'acquéreur pourra réclamer une ferme de 26 hectares, joignant les fours. (60)

A LOUER

UNE BELLE MAISON

Située rue de Poitiers, n° 35, Avec sortie sur le Champ-de-Foire. S'adresser à M. Piron, commissaire-priseur, rue de la Comédie, à Saumur. (688)

APPARTEMENTS

A la pension Saint-Joseph, Rez-de-chaussée et premier étage. On prend des pensionnaires, si on le désire. S'adresser à la Supérieure de l'Orphelinat. (51)

BOUTEILLES NEUVES A VENDRE

20 francs le cent. S'adresser aux caves de M. ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Florent.

A VENDRE

UN CHEVAL, de sept ans, bai, allant bien à la selle et à la voiture. S'adresser au bureau du journal.

VASTES CAVES

PROPRES AU COMMERCE DES VINS. Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières. S'adresser à M. PASQUIEN, pharmacien. (268)

Colonie agricole de Saint-Hilaire.

ADJUDICATION DE DIVERSES FOURNITURES

Le 24 février 1871, à une heure du soir, il sera procédé, à la Préfecture de la Vienne, salle ordinaire des adjudications, sous la présidence de M. le Préfet ou de son délégué, dans les formes prescrites par le règlement du 31 juillet 1852, à l'adjudication de fournitures pour l'année 1871. On pourra prendre connaissance du cahier des charges à la Colonie de Saint-Hilaire.

ON DEMANDE UN GARÇON D'OFFICE au grand Café de l'Union.

RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

DREYFUS FRÈRES & C^o

GUANO DU PEROU

Loi du 11 novembre 1869. GUANO DISSOUS DU PEROU

GUANO DISSOUS DU PEROU

Convention du 15 avril 1871.

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^o. Erat, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYE et C^o. Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^o. Havre, chez M. E. FICQUEL. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, M. FORBIGNY, FAUSTIN et C^o. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C^o. Meun, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIRE et NATAIRE, MM. JAMONT et HUARD.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur. Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs. Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

AMER PICON

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN. Tonique et Hygiénique. Supérieur à tous Bitters connus. 1^{re} médaille à toutes les Expositions. OR à PARIS, PROGRES à VIENNE. DANS TOUS les CAFÉS. Entrepôt général à la France et l'Étranger. BOULEVARD NATIONAL, 28 & 29, MARSILLE.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Blamuth. PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS. Ch. FAY, Inventeur. 9, rue de la Paix.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS.

Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL, le flacon d'essai: 2 fr. — Saumur, chez M. C. ROUXEL, glycéro-phénolique. destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur les animaux. — Véritable Poudre de Watrin, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michel, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et Sel Breton pour guérir les engelures en deux heures. DÉPÔT A SAUMUR: Pharmacie PERDRIAU. Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.